

<http://clg-rene-cassin-ouzouer-le-marche.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article986>

DEMOCRATIE SCOLAIRE

- Pédagogie et Voyages - PARCOURS CITOYEN -



Date de mise en ligne : mardi 6 octobre 2015

Copyright © Collège René Cassin- Beauce La Romaine - Tous droits réservés

La première réunion des délégués animée par Mme PEREZ et M GOUGEON a eu lieu LUNDI 5 OCTOBRE

Rappel des fonctions des délégués

Les délégués font l'interface entre les élèves de leur classe et les adultes chargés de leur scolarité. Ils participent notamment à la transmission des informations et à la régulation de la vie de la classe (en partenariat avec leur Professeur Principal et/ou le Conseiller Principal d'Éducation). Ils doivent participer aux réunions organisées pour eux et particulièrement au conseil de classe, dans lequel ils rendent compte de l'atmosphère et éventuellement des problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Le délégué de classe participe également aux conseils de vie collégienne organisés par le CPE .Il peut alors faire remonter des commentaires ou suggestions des élèves de sa classe à l'administration, aux délégués du Conseil d'administration .Il adopte une position "d'écoute active" des élèves. En conséquence, le délégué est tenu à la loyauté, l'impartialité, et à la confidentialité sur les informations personnelles dont il pourrait être informé.

Pour remplir à bien leurs missions, les délégués de classe disposent de droits sous couvert du chef d'établissement :

- Droit d'expression
- Droit de réunion
- Droit de publication

POUR 2015/2016

Les délégués représentants les élèves au Conseil d'Administration seront élus jeudi 8 octobre

<http://clg-rene-cassin-ouzouer-le-marche.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-rene-cassin-ouzouer-le-marche/local/cache-vignettes/L52xH52/docx-1c5f7.png>